

SUCRE

Lettre des Industriels du Sucre de La Réunion n°27

ENVIRONNEMENT, ÉCONOMIE, SOCIAL

La canne à sucre, PILIER de l'AGRICULTURE DURABLE

**La filière canne-sucre s'affirme comme un solide atout pour les grands projets réunionnais.
La culture de la canne et ses multiples valorisations répondent
à tous les critères du développement durable.**



Réunion Île Verte, porté par le monde économique réunionnais ; Réunion 2030-GERRI, porté par l'Etat ; le Schéma d'Aménagement Régional, le Plan Réunionnais de Développement Durable, le Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable, portés par les collectivités. Autant de documents stratégiques aux ambitions convergentes : conférer à notre île une vocation exemplaire dans le domaine du développement durable, notamment dans les secteurs de l'agro-nutrition et des énergies renouvelables.

La filière canne-sucre adhère d'autant plus à cette démarche qu'elle s'est engagée depuis deux décennies dans une voie similaire. Il y a vingt ans, c'est à la Réunion qu'a été mise au point la combustion de la bagasse, co-produit de la canne, dans des centrales thermiques mixtes. Depuis, la technique a été appliquée dans plusieurs pays et la bagasse produit aujourd'hui un sixième de l'électricité consommée annuellement dans notre île. La bagasse de nos sucreries évite chaque année l'importation de 120 000 tonnes de fuel lourd. D'autres co-produits (pailles, écumes, cendres de bagasse) sont également valorisés dans divers usages agricoles et diverses pistes de recherche sont en cours d'exploration dans le domaine de la chimie verte. Les surfaces plantées en canne à sucre jouent, de plus, un rôle important de piège à carbone : elles absorbent annuel-

lement l'équivalent des émissions de Co2 de la totalité du parc automobile réunionnais. La canne à sucre, qui a modelé les grands paysages des Bas de l'île et contribue à leur harmonie, est aussi une plante très efficace pour tenir les terres et éviter l'érosion. Demain, si le projet de production industrielle d'éthanol aboutit, la canne réunionnaise sera la source d'un agrocarburant de deuxième génération, conforme aux préconisations les plus récentes des organisations internationales en matière de sécurité alimentaire : la mélasse dont il sera issu peut être assimilé à de la biomasse, ne venant pas en concurrence avec une production de denrées.

La canne à sucre répond à de nombreux critères de développement durable, notamment dans son volet environnemental. Mais pas seulement. Perpétuant une tradition de plus de deux siècles, elle reste à l'origine du principal poste d'exportation de la Réunion et son industrie a joué un rôle de locomotive pour de nombreux secteurs d'activité. Elle a favorisé l'émergence de cultures de diversification qui ont permis de répondre aux besoins de la consommation locale.

La canne à sucre joue aussi un rôle de promotion sociale, en favorisant la structuration et la modernisation des exploitations. Des agriculteurs, à l'origine sans terre, sont devenus de véritables chefs d'entreprise. Sa culture, répartie dans toutes les régions des Bas de l'île, a permis de fixer les populations sur l'ensemble du territoire, de freiner l'exode rural et l'hypertrophie des secteurs urbains.

La pérennité de la filière repose sur la préservation de la sole cannière, concurrencée par l'urbanisation dans de nombreux secteurs. Or, de nouveaux conflits d'usage pourraient naître avec la multiplication de projets de fermes photovoltaïques, nécessitant d'importantes emprises au sol dans les zones les plus favorables à l'agriculture. La mise en concurrence de la canne à sucre et des énergies renouvelables n'a pas de sens. La stratégie réunionnaise de développement durable impose des arbitrages cohérents pour éviter que de tels conflits n'apparaissent. ■

Nassimah Dindar - Présidente du Conseil général

«IMPOSONS-NOUS LA COHÉRENCE DANS NOS ACTIONS»



Quels sont les orientations fortes, en matière agricole, de votre nouvelle mandature ?

- Les perspectives tracées par les Cahiers de l'agriculture, que j'ai initiés en 2005, reste à l'ordre du jour. Plusieurs priorités ont été retenues : la préservation du foncier agricole, le développement de la production et l'amélioration des techniques ainsi que l'organisation de la commercialisation

tant sur le marché local - notamment dans la restauration collective - qu'à l'exportation.

Comment finaliser la mise en œuvre des Cahiers de l'Agriculture ?

- En imposant à tous une cohérence dans les actions. Cela suppose une implication sans faille, dans une perspective de développement durable. Tout cela doit faire l'objet d'engagements financiers à la hauteur des enjeux. La contractualisation avec l'Europe pour la période 2007-2013 nous assure une bonne visibilité financière à moyen terme.

A cet égard j'ai été heureuse d'apprendre qu'à l'occasion de la récente conférence des RUP à Bruxelles, en mai, la Commission européenne a réaffirmé l'Agriculture comme priorité majeure après 2013. Nous devons donc y croire et continuer à travailler la terre réunionnaise qui apporte d'ailleurs beaucoup de bons sens à ceux qui la cultivent. Et nous avons besoin de «bon sens paysan» dans ce monde mondialisé où les valeurs ont tendance à se perdre...

Le Conseil général maintiendra ses efforts budgétaires puisqu'il est prévu un investissement de 110 M€ de notre collectivité sur cette période. Mais l'efficacité de ces aides est étroitement liée à leur application dans le respect des objectifs fixés en commun.

Avec la nouvelle répartition de compétences, le Conseil général est devenu l'acteur essentiel du foncier agricole. Quels outils et quels moyens consacrez-vous à cette politique ?

- Nous devons être vigilants pour l'avenir afin de préserver et de développer l'agriculture, qui est l'un des piliers de notre économie car elle génère environ 20 000 emplois

directs. Soutenir les filières végétales et animales suppose la reconquête des terres et la coordination des actions. Le devenir de certaines filières comme la canne et l'élevage bovin passe par une attitude offensive des institutions (Etat, Région, Département) et des acteurs concernés. La problématique du foncier est le point central des perspectives de développement de l'activité agricole à la Réunion.

Notre collectivité entend mettre en œuvre ses nouvelles prérogatives en la matière. C'est le travail que j'ai confié à la nouvelle Commission Départementale d'Aménagement Foncier, chargée du recensement des terres incultes et insuffisamment exploitées ainsi que du lancement des procédures pour les mettre en valeur.

Le Conseil général s'est fortement engagé, avec l'Union européenne, dans le financement des périmètres irrigués. Comment protéger la vocation agricole des investissements déjà en fonctionnement et s'assurer de la réalisation de tous les programmes contractualisés ?

- Tous les élus et tous les partenaires doivent veiller à traduire la volonté de sauvegarder et de moderniser notre agriculture, dans les documents d'urbanisme, les PLU et la réalisation des chartes agricoles pour les communes, le SAR pour la Région. Ainsi, la protection des périmètres irrigués qui sont bien évidemment prioritaires en terme de protection pourra être réalisée.



Philippe Berne - Vice-président du Conseil régional

«L'ENJEU DU PROCHAIN SAR : VALORISER ET PROTÉGER L'ESPACE AGRICOLE»



Photo René Canayol/Région Réunion

La révision du SAR : où en est-on ?

- La révision du SAR a été décidée en novembre 2004. La première phase, consistant à l'élaboration du diagnostic territorial et à la construction de différents scénarii, a abouti à la rédaction du document prospectif d'aménagement à partir duquel a pu être bâti un pré-projet de territoire. La réflexion menée actuellement consiste à définir les orientations d'aménagement du futur SAR. Ces orientations seront portées devant les membres de la Commission chargée de la Révision du SAR pour en débattre. Puis les orientations d'aménagement seront soumises à l'examen des élus régionaux. Il peut être envisagé un arrêt du projet de SAR pour la fin 2008.

Le recueil d'avis de l'Etat, du Département, des comités consultatifs (CESR et CCEE) et la mise à disposition du public du projet SAR devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2009. Le projet de SAR sera ensuite présenté à l'assemblée plénière de notre collectivité à qui il appartiendra de l'approuver avant de l'adresser au Conseil d'Etat pour approbation.

Il est important de rappeler que conformément à la volonté politique de la collectivité régionale d'aboutir à l'élaboration d'un document partagé, les partenaires institutionnels, les membres de la commission de révision, l'ensemble des acteurs de l'aménagement ont été associés aux différentes phases de cette démarche.

Dans quelle mesure le SAR 95 a-t-il atteint son objectif de préservation des terres agricoles ?

- L'objectif de préservation des surfaces agricoles est globalement atteint. Le SAR a contribué à la stabilisation des surfaces agricoles. La surface totale des exploitations

est de 55 000 ha (Ndlr : soit 44 000 hectares de surfaces agricoles utilisées), ce qui correspond à l'espace agricole actuel. Néanmoins au cours de ces dix dernières années, l'espace agricole est en diminution de 10%, ce qui peut être expliqué en grande partie par l'arrêt de certaines exploitations du fait de l'extension des espaces urbanisés et par la concentration de l'activité.

Quelles sont les orientations du futur SAR en matière de protection des terres agricoles ?

L'agriculture représente une économie et des emplois conséquents (40 000 emplois directs et indirects), participe à la préservation de l'environnement, à l'identité paysagère et à la culture réunionnaise et joue un rôle limitatif dans l'extension de l'urbanisation. L'enjeu pour le prochain SAR sera de confirmer le rôle multifonctionnel de l'espace agricole. Dans la continuité du SAR de 1995, l'enjeu du prochain SAR sera de valoriser et de protéger l'espace agricole. La première réponse du SAR, en direction du secteur agricole, est de donner les conditions spatiales pour atteindre l'objectif surfacique de 50 000 ha de Surface Agricole Utilisée à l'horizon 2030. Pour donner une lisibilité aux acteurs du monde agricole, le SAR va définir l'espace agricole, lequel sera cartographié.

L'espace agricole concerné par les constructions et les installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif devra faire l'objet de compensations.

Les principales zones de conflit entre agriculture et urbanisation se situent aux abords des villes. Qu'a prévu le nouveau SAR afin de limiter cet étalement urbain ?

- L'espace agricole est l'espace touché par les extensions d'urbanisation et les infrastructures. Il est à noter que la pression exercée sur les terres agricoles a toujours été forte sur le littoral où se confrontent l'urbain et l'agricole. Cette tendance se reporte de plus en plus sur les mi-pentes notamment celles de la micro région Ouest.

Dans les zones exploitées proches de la zone urbaine et susceptibles d'être concernées par une urbanisation conditionnée, la pérennité des exploitations agricoles existantes devra être garantie par une gestion économe de l'espace afin de donner une visibilité à l'activité agricole. L'ouverture à l'urbanisation en continuité des espaces urbanisés existants ne seront rendues possibles qu'aux conditions définies au SAR en terme de superficie, de densité, de qualité urbaine. Sur ce dernier point, elles devront être raccordées aux réseaux d'assainissement et être desservies par un réseau de transport en commun. En outre, elles devront faire l'objet d'un projet d'aménagement.

POSEI : dans la durée et en augmentation



Chiara Imperio, directrice du fond POSEI (fond réservé à l'agriculture des régions ultrapériphériques) a largement rassuré les représentants du monde agricole réunionnais les 14 et 15 mai dernier à Bruxelles. A l'occasion d'un séminaire organisé par la Commission sur l'avenir stratégique des RUP, elle a en effet réaffirmé le soutien de l'Union européenne dans le long terme aux filières agricoles des DOM et notamment à la filière canne-sucre. «POSEI est un des seuls fonds d'intervention de l'Union qui n'est pas limité dans la durée» (qui perdurera donc après 2014) et qui doit voir «son budget augmenter».

La directrice du POSEI qui venait de visiter la Réunion avait en effet pu mesurer les effets positifs de ce fond. Les indicateurs internationaux sont donc «au vert» pour la canne à sucre et l'agriculture locale. ■

UNION EUROPÉENNE

La restructuration en bonne voie

Ces dernières données montrent que le régime de restructuration dans le secteur du sucre a supprimé, en trois campagnes de commercialisation, 5,64 millions de tonnes de quotas de sucre, soit 94% de l'objectif fixé par la Commission européenne en 2005. La France fait partie

des pays qui ont supprimé le volume le plus important de sucre, avec 681 000 tonnes. Le secteur européen du sucre doit supprimer les 360 000 tonnes restantes d'ici le 30 janvier 2009. L'issue favorable de cette vaste réforme industrielle, qui n'a pas provoqué de trouble grave sur le marché, a permis d'envisager une stabilisation du prix du sucre sur le long terme. ■

CHINE

La production augmente

La Chine mise sur une augmentation de sa production sucrière et sur une baisse des importations au cours des deux prochaines années. La hausse des prix enregistrée en 2005-2006 a encouragé les planteurs à étendre leurs surfaces cannières et la consommation intérieure croît rapidement. La consommation moyenne en Chine est de 9 kilos de

sucre par an et par habitant, contre 20 kilos ailleurs dans le monde. Le pays constitue malgré tout le deuxième consommateur mondial et le troisième producteur. La production 2006-2007 s'élèverait à 11,8 millions de tonnes (valeur blanc) contre 8,8 millions lors de la campagne précédente et pourrait atteindre 13 millions de tonnes au terme de la campagne suivante. ■

LA VACHE DE SAVOIE comme la canne à sucre...

En septembre dernier le président de la République réaffirmait que la politique agricole devait être une priorité de l'Union et répondre à quatre objectifs : assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire de l'Europe, contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux, préserver les équilibres des territoires ruraux et participer à la lutte contre les changements climatiques.

Le ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, est allé récemment dans le même sens en soulignant la nécessité

de préserver l'agriculture dans les zones rurales fragilisées et les zones de montagne. Ce qu'il caractérise en Métropole par la vache de Savoie, filière qui correspond, dans le contexte des DOM, exactement à la canne à sucre : elle est multifonctionnelle, contribue au développement d'une zone de montagne qui subit la pression de l'urbanisation et trouve sa place dans des zones difficiles pour l'agriculture. Un positionnement français encourageant pour la culture traditionnelle de la Réunion. ■

Loi-programme LA FILIÈRE MOBILISÉE

Si la mobilisation de la filière canne-sucre a contribué à l'intégration du secteur de l'agronutrition aux secteurs prioritaires de la future Zone Franche Globale d'Activités, qui sera mise en place dans le cadre de la Loi-programme pour l'Outre-mer, elle reste mobilisée pour demander la révision d'une autre disposition introduite dans le projet

gouvernemental : la modification du régime des exonérations de charges sociales. Si cette mesure est maintenue, elle se traduirait par des charges supplémentaires de 700 000 euros par an pour la filière canne-sucre, et de 10 millions d'euros pour l'ensemble du secteur industriel. ■